L'Autorité se saisit pour avis afin d'évaluer la situation concurrentielle dans le secteur du "cloud"

Publié le 27 janvier 2022

Lors de son audition du 12 janvier 2022 devant l'Assemblée Nationale, Benoit Cœuré a indiqué que le secteur du numérique constituerait l'une des priorités de son mandat. Le Président de l'Autorité de la concurrence a ainsi affiché son intention de se concentrer sur « *l'émergence de nouvelles infrastructures essentielles comme le cloud* » et annoncé qu' « *il serait important et justifié que l'Autorité engage rapidement un travail de fond sur les conséquences du cloud dans tous les secteurs en lien avec les autorités sectorielles compétentes* ».

Conformément aux dispositions de l'article L. 462-4 du code de commerce, l'Autorité décide donc de se saisir d'office pour avis pour évaluer la situation concurrentielle du secteur du *cloud*.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 26 janvier 2022

Lire le communiqué